

Association Le Clos du Nid

ELECTIONS CSEE

14 MARS 2023



CSEE
Foyer
d'hébergements

CSEE
Horizon
Bernades

CSEE
Mas
Luciole

CSEE
FLO - EATU
St Hélien

CSEE
DG

CSEE
Mas
Aubrac

CSEE
Mas
d'Entraygues

CSEE
Dispositif
enfance

CSEE
Travail
adapté



LES SALARIÉS D'ABORD
NOTRE FORCE C'EST VOUS

REJOIGNEZ-NOUS !

Négociation Annuelle Obligatoire

NAO 2019

Accord relatif au versement d'une Prime Exceptionnelle de pouvoir d'achat

Accord relatif au régime complémentaire de frais de santé à caractère collectif et obligatoire pour l'ensemble du personnel

Accord relatif au Dispositif de Fin de Carrière et Mesures pour l'Emploi

Accord relatif à l'aménagement temporaire du temps de travail, lié à la gestion de la crise COVID 19.

Avenant N° 1 à l'Accord du 29/08/2019, relatif au régime complémentaire de frais de santé à caractère collectif et obligatoire pour l'ensemble du personnel

NAO 2020

Accord d'Etablissement concernant la MAS La Luciole, portant temporairement la Durée Quotidienne du travail à 12h au sein du Service Infirmier du 05/05/2021 au 16/05/2021

NAO 2021

Accord d'Etablissement concernant la MAS La Luciole, portant temporairement la Durée Quotidienne du travail à 12h au sein du Service Infirmier du 09/08/2021 au 26/09/2021

Avenant N° 1 à l'Accord du 23/11/2011, relatif à la CPEC

Accord relatif à l'Égalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes

NAO 2022

Accord spécifique relatif aux Heures Supplémentaires

Commentaire FO : majoration Heures Sup de 25%... **accord non signé par FO car en deçà de la Loi**

(pour rappel : majoration de 25% de la 36^{ième} heure à la 43^{ième} heure incluse et majoration de 50% à partir de la 44^{ième} heure)

Avenant N°1 à l'Accord du 01/10/2018, relatif au Dialogue Social

Avenant N° 2 à l'Accord du 29/08/2019, relatif au régime complémentaire de frais de santé à caractère collectif et obligatoire pour l'ensemble du personnel

Accord pour le Versement d'une Prime de Partage de la Valeur, pour les établissements Sociaux et Médicaux Sociaux relevant du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Accord pour le Versement d'une Prime de Partage de la Valeur, pour les établissements ne relevant du Code de l'Action Sociale et des Familles.

MUTUELLE : changement de contrat sans perte de prestations.

PRP (PréRetraite Progressive) : FO est très attaché à la PRP et continuera de la défendre.

183 € POUR TOUS : FO revendique encore et toujours l'application des 183 € à tous les salariés du Clos du Nid de façon pérenne pour une équité salariale et proposera même un accord d'entreprise.

VALEUR DU POINT CCN 66 :

Elle vient de passer de 3,82 € à 3,93 € (soit + 11 c), **avenant signé uniquement par FO...**

Une augmentation de pratiquement 3%, **certes insuffisante...**

►► Pour rappel la dernière augmentation aussi importante (+4,05%) remonte à....1984 !!

Petit mémo : valeur du point CCN 66 en Février 2019 : 3,80 €

valeur du point CCN 66 en Février 2021 : 3,82 € (+2 c)

valeur du point CCN 66 en Juillet 2022 : 3,93 € (+11 c)



Manifestation à Mende – 7 Décembre 2021

Les travailleurs sociaux continuent de clamer leur droit au Ségur

SYNDICAT

Certains salariés du secteur médico-social ne l'ont pas encore touché.

Lucas Manouvrier
lmanouvrier@midi Libre.com

« Contrairement à ce qui s'est passé dans la fonction publique hospitalière, où le Ségur a été appliqué à l'ensemble des salariés, dans le médico-social, cela a été mis en place par saupoudrage », dénonce le Syndicat départemental action sociale Force ouvrière de la Lozère (Sdas-FO 48), lors d'une conférence de presse organisée dans leurs locaux, au Clos du Nid, le lundi 14 novembre.

« Ont été oubliés les agents techniques, les secrétaires, le personnel de ménage, les cuisiniers, etc. », énumère Pierre Bruel, secrétaire départemental du Sdas-FO 48. Ce sont pourtant des personnes qui travaillent et font des efforts au quotidien pour les résidents. Ils gèrent toute la logistique autour des accompagnements. « Alors que les travailleurs sociaux touchent peu à peu le Ségur, les professionnels de l'ombone », qui contribuent au bon fonctionnement des établissements, en sont les grands oubliés. « En plus, ces personnes sont souvent celles avec les grilles de salaire les plus basses, ce qui rend leur exclusion », lâche Pierre Bruel.

Une convention inadaptée
Dans les promesses du Ségur évoquées par Jean Castex en novembre 2020, des négociations devaient avoir lieu pour obtenir cette prime de 183 € net



Les syndicalistes se sont réunis pour revendiquer la prime Ségur et la revalorisation des salaires.

mensuelle. Parmi les négociations, les institutions du secteur social devaient passer sous une nouvelle convention, dénommée la convention collective unique et étendue (CCUE). Mais aujourd'hui, les établissements ne veulent pas en changer (ils sont sous la convention collective 66, NPLR). « On n'a pas eu de négociations, on est

très clairs, on ne veut pas de cette CCUE, affirme Romain Richard, vice-secrétaire de FO et moniteur-éducateur dans un foyer de vie en Lozère. On nous fait miroiter des choses qu'on n'obtiendra pas. En vingt ans, notre point a augmenté de seulement 37 centimes. »

Lorsque les premiers échanges ont émané, le Ségur devait être

payé à 80 % par l'État et à 20 % par le Département. « Maintenant, on nous parle de 30 % de l'État et de 70 % pour le Département, commente Romain Richard. Du coup, on est obligés de taper à la porte du Département car c'est la collectivité la plus proche de nous. »

Un climat morose

Entre ceux qui ont reçu les 183 € et ceux qui ne les ont pas touchés, « le climat dans beaucoup d'établissements devient maussade », exprime Pierre Bruel. Et cette ambiance morose a des répercussions sur les équipes. « On voit des CDI qui touchent le Ségur tandis que des CDI ne le touchent même pas », s'indigne une travailleuse sociale. Pierre Bruel renchérit : « Cette ambiance fait qu'il y a beaucoup de départs, et on n'arrive plus à recruter. » Une problématique de recrutement qui relève d'un sujet de fond bien plus important, à retrouver dans le papier ci-dessous.

Entre 20 et 30 % d'oubliés en Lozère

SÉCUR La Lozère, département de référence en France sur le tissu associatif et médico-social, ne compte pas moins de 5 000 salariés. Parmi ces derniers, entre 20 et 30 % n'auraient pas touché le Ségur, selon le Sdas-FO 48. Par exemple, sur les 900 salariés du Clos du Nid, plus grosse association de Lozère, 223 employés ne l'ont pas touché. Ces oubliés sont, comme énoncé ci-contre, les chargés de logistique, à savoir le personnel de ménage, de cuisine, de secrétariat, etc.

MANIFESTATION Depuis novembre 2020, le Sdas-FO 48 a entrepris environ une dizaine de manifestations pour obtenir le Ségur aux salariés. Alors que certains sont encore sur la touche, le syndicat prévoit de se mobiliser lors de la manifestation du 24 novembre. Ils se joindront au mouvement interprofessionnel qui a notamment pour but de demander une revalorisation des salaires.



Frédéric SOUILLOT – Secrétaire Général de FO

Une augmentation des salaires pour une reconnaissance du travail

ÉCLAIRAGE

Le secteur médico-social fait face à une pénurie de travailleurs, là où les conditions de travail et le salaire ne suivent pas. L'augmentation est toujours attendue.

Lucas Manouvrier
lmanouvrier@midi Libre.com

Le même problème se pose depuis de nombreuses années : les salaires des travailleurs sociaux sont bloqués depuis quarante ans. À une époque pourtant, ce salaire était loin d'être bas. « Quand j'étais moniteur-éducateur il y a vingt ans, je gagnais mieux ma vie que mon père qui bossait à La Poste », se souvient Pierre Bruel. Alors, comment expliquer que, sans augmentation depuis, ce métier n'est plus une référence en rémunération ? « Le salaire du moniteur-éducateur plafonne à 1 200 € par mois, indique Romain Richard. La différence est qu'aujourd'hui, le Ségur était à 900 € dans le mo-

niteur-éducateur gagnait bien sa vie. Aujourd'hui, il se retrouve au Ségur. » Et ces salaires, qui ne sont pas revalorisés, engendrent des conséquences inévitables : la pénurie de travailleurs sociaux.

Un recrutement difficile

Depuis plusieurs années, le secteur médico-social peine à recruter. Selon les interlocuteurs, « la raison principale est un salaire trop bas, qui ne compense pas l'inflation actuelle ». S'ensuivent alors, pour combler, des recrutements de personnes non qualifiées ou des apparents embauchés qui ne sont pas accompagnés. « On n'a plus le choix », explique une salariée. On nous demande de tenir la barre mais on ne nous donne pas les moyens. » Tox-



Le Clos du Nid n'est pas épargné par les difficultés.

les travailleurs sociaux présents ce lundi (lire ci-dessus) revendiquent une augmentation de salaire urgente. « On fonce droit dans un mur », « On va attendre qu'il nous arrive jérémy qu'il l'impital pour agir ? » Autant d'insipitade et de colère qui jaillissent dans la salle face au manque de reconnais-

sance d'un métier « difficile où l'on bosse tous les jours, y compris les week-ends et avec des horaires à rallonge », ajoute Romain Richard. Alors que burn-out et « maltraitances » institutionnelles s'alimentent, le secteur social s'enfonce peu à peu dans une impasse dont il n'entrevoit pas encore la sortie.



Manifestation du 24 Novembre 2022 à Marvejols

FO ACTION SOCIALE

La Fédération Nationale de l'Action Sociale (FNAS FO) à Paris



Assemblée Générale du SDAS FO 48 au Pôle-Bois à Marvejols, en présence du Secrétaire Général de la FNAS FO



Le SDAS FO 48 dont les bureaux se trouvent sur le site du Clos du Nid de Grèzes



Réunion des Militants du Conseil Syndical Départemental du SDAS FO avec le Directeur de l'ARS 48

La Force de FO L'INDEPENDANCE



VOTEZ FO... VOTEZ Liste Entière FO

Conçu et réalisé par

